

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	12
- absents	4

Date de convocation :

06/05/2023

Date d'affichage :

06/05/2023

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****De la commune de ST JEAN ST NICOLAS****Séance du jeudi 16 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DABGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Absente : Isabelle DE COLOMBEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°057/2024 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°019/2020 du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu la lettre de Monsieur Michel PRETI, en date du 6 mars 2024, faisant part à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de son souhait de démissionner de son poste de deuxième adjoint au maire, sans renoncer à son poste de conseiller municipal

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, en date du 2 mai 2024, par lequel ce dernier accepte la démission de Monsieur Michel PRETI de son poste de deuxième adjoint au maire

Considérant la vacance du poste de deuxième adjoint au maire,

Le conseil municipal peut décider soit :

- que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le poste vacant,
- que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 28 mai 2020,
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint,
- Pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ☞ **Maintenir** le nombre d'adjoints à 4
- ☞ **Maintenir** le nouvel adjoint au même rang que le précédent

Le Maire constate que la condition du quorum est remplie et rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires. Madame Monique JANIK a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal en début de séance.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs constituant ainsi le bureau. Il s'agit de Eloïse Ribail et Caroline Dangel.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat du 1^{er} tour du scrutin :

- a. Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 12
- f. Majorité absolue : 7

NOM Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Thierry BAUD	12

Thierry BAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

28 MAI 2024

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Le présent tableau du conseil municipal est actualisé à la date du 16 mai 2024

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M.	PAPET Rodolphe	20/09/1970	28/05/2020
Première adjointe	Mme	ARNOUX Josiane	26/05/1951	28/05/2020
Deuxième adjoint	M.	BAUD Thierry	29/06/1973	16/05/2024
Troisième adjointe	Mme	JANIK Monique	04/11/1948	28/05/2020
Quatrième adjoint	M.	DABAT Marc-André	02/02/1952	28/05/2020
Conseiller municipal	M.	GUET Claude	09/04/1948	15/03/2020
Conseillère municipale	Mme	DE COLOMBEL Isabelle	17/10/1949	15/03/2020
Conseiller municipal	M.	PRETI Michel	04/06/1955	15/03/2020
Conseiller municipal	M.	ALLAIRE Claude	10/10/1957	15/03/2020
Conseiller municipal	M.	AUBERT Daniel	10/03/1968	15/03/2020
Conseillère municipale	Mme	DANGEL Caroline	23/04/1978	15/03/2020
Conseillère municipale	Mme	BELIN Déborah	01/06/1979	15/03/2020
Conseillère municipale	Mme	RIBAIL Eloïse	08/04/1982	15/03/2020

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire, Rodolphe PAPET

A Saint-Jean-Saint-Nicolas, le 17 MAI 2024



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 005-210501458-20240516-057_2024-DE